

INVESTIR DANS L'AUDIOVISUEL/CINEMA GRÂCE À LA LOI TEPA

UNE OFFRE UNIQUE SUR LE MARCHÉ

Axone Invest continue à développer son offre **TEPA**, permettant à des particuliers d'investir dans des PME afin de bénéficier de réduction sur l'ISF et/ou l'impôt sur le revenu, tout en profitant d'un objectif de retour sur investissement de 140 % en 5 ans hors avantages fiscaux.

Suite au succès de ses partenariats avec **Les Films en Vrac**, producteur du film **Terre des Ours**, **1^{er} film animalier de Nicolas Vannier en 3D Relief** qui a fait sensation à Cannes et **Lagardère Entertainment**, producteur de la série internationale **Borgia par Tom Fontana (Homicide, Oz,...)** qui sera diffusée sur Canal+ à la rentrée ; **Axone Invest** continue sur sa lancée : consolidation de ses partenariats déjà existants et accroissement de son offre dans le cinéma.

L'AUDIOVISUEL/CINEMA : UN MARCHÉ DYNAMIQUE

Le divertissement est un marché dynamique. Le cinéma se porte mieux que jamais. Le nombre de spectateurs et leur appétit de films est en croissance constante, la vidéo des films progresse (+5,4% selon le CNC) alors que de nouveaux procédés technologiques se révèlent très prometteurs (3D et Blue Ray sont en pleine croissance). La télévision hertzienne et les chaînes cinéma du câble et du satellite sont fortement concurrencées par les nouveaux entrants de la TNT, rendant plus nombreuses et plus attractives les conditions de vente, notamment sur notre créneau de films de genre et de comédie. Grâce à la montée en puissance de la TNT, le nombre de chaînes de télévision accessibles par le plus grand nombre est ainsi en pleine explosion. Le nombre de films ou Séries diffusés sur ces chaînes explose.

UNE RENTABILITÉ PRÉVISIBLE

La rentabilité d'un film ou d'une série audiovisuelle repose sur l'estimation des recettes d'exploitation commerciale. Ainsi, l'oeuvre produite pourra générer des recettes de vente pour son exploitation au cinéma le cas échéant, par télédiffusion, sous forme de vidéogramme ou de vidéo à la demande. Les sociétés de production en relation avec Axone Invest proposent leurs projets en développement prévoyant chacun, au minimum, des remontées de recettes prévisionnelles de 140 % (en hypothèse moyenne) de la valeur de l'apport en coproduction réalisé pour acquérir les droits d'exploitation.

Chaque film ou série en projet est constitué des éléments suivants : l'histoire, le ou les auteurs, le ou les réalisateur(s), le format et le support, le casting principal, le premier diffuseur national, le ou les producteurs délégué(s)/exécutif(s), la date de début de tournage et celle de fin de tournage, la version originale, la nationalité, la date de livraison de la copie standard, le budget prévisionnel de production et le plan de financement prévisionnel.

La durée d'exploitation moyenne d'une oeuvre est comprise entre 10 et 15 ans.



DES PME AUDIOVISUELLES A OBJECTIF DE GESTION ENCADRÉ : UN NOUVEL OUTIL DE FINANCEMENT POUR LES PROFESSIONNELS

PRINCIPE DES PME AUDIOVISUELLES DÉVELOPPÉES PAR AXONE INVEST

La société Axone Invest est une société qui développe et met en œuvre, par le biais de structures ad hoc, des solutions d'investissement pour le compte d'investisseurs privés. Elle a développé le principe de PME audiovisuelles pour co-produire une ou plusieurs œuvres de fiction ou d'animation audiovisuelle conçues pour être diffusées au cinéma et/ou à la télévision avec la conclusion d'un objectif de gestion encadré avec les producteurs concernés. La rentabilité d'une oeuvre audiovisuelle est prévisible et repose sur l'estimation des recettes d'exploitation commerciale pour son exploitation au cinéma, par télédiffusion, sous forme de vidéogramme ou de vidéo à la demande. Ainsi, en fonction de l'accueil du public, l'oeuvre générera plus ou moins de recettes pour son producteur et ses partenaires financiers. La souscription au capital de PME audiovisuelles est éligible à la Loi TEPA et/ou la Loi Dutreil permettant aux associés de bénéficier de réductions de leur impôt sur la fortune et/ou sur le revenu*. Les associés des PME audiovisuelles n'ont pas vocation à rester au capital pendant la durée d'exploitation des oeuvres (10 à 15 ans en moyenne), le producteur concerné est intéressé à racheter les actions aux investisseurs au terme de la période de détention fiscale de 5 années à un prix défini dès la souscription.

Devenir associé d'une PME audiovisuelle, c'est la possibilité de participer directement à une opération d'investissement originale, avec un retour sur investissement à forte visibilité, aux côtés de professionnels de l'audiovisuel expérimentés, responsables et engagés.

** pour un investisseur souhaitant bénéficier à plein des avantages fiscaux de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, le plafond de souscription est de 190.000 € pour une réduction d'impôts maximale de 67.000 € (sous réserve de payer au minimum 45.000 € au titre de l'ISF 2011 et 22.000 € au titre de l'impôt sur le revenu 2011 et en fonction des règles de plafonnement des niches fiscales). Nous recommandons de s'informer soigneusement avant toute décision d'investissement, auprès de professionnels du patrimoine, notamment sur le plan financier, patrimonial, juridique et fiscal.*

DES PRODUCTEURS, PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL



QUELQUES UNES DE LEURS DERNIÈRES PRODUCTIONS





PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PME PROPOSÉES AUX INVESTISSEURS POUR L'ISF 2011



PRODUCTEUR :

BETHSABEE MUCHO (LOL, COMME T'Y EST BELLE)

DISTRIBUTEURS :

LABYRINTHE FILMS (L'ASSAUT, CHRYSALIS)

OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

PATHE, WARNER et STUDIO CANAL

OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :

CO-PRODUCTION D'UN PORTEFEUILLE DE 10 FILMS

CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :

140 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016
28 SEPTEMBRE 2011

NATURE PICTURES



PRODUCTEUR :

FILMS EN VRAC

DISTRIBUTEURS :

STUDIO 37 et KINOLOGY

OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

CO-PRODUCTION DE «TERRE DES OURS 3D Relief»

OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :

140 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016

CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :

28 SEPTEMBRE 2011



DIRECTION OPÉRATIONNELLE :

Yves CHEVALIER et Loïc TROCME (Gaumont)

OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

EXPLOITATION DE DROITS AUDIOVISUELS

OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :

140 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016

CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :

28 SEPTEMBRE 2011



INVEST IMAGE

PRODUCTEUR :

LAGARDERE ENTERTAINMENT

OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

CO-PRODUCTION DE PLUSIEURS PROJETS

OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :

140 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016

CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :

28 SEPTEMBRE 2011



PRODUCTEUR :

MILLIMAGES

OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

CO-PRODUCTION DE SÉRIES ANIMÉES

OBJECTIF DE GESTION A 5 ANS :

140 % incluant les dividendes versés jusqu'au 31/12/2016

CLÔTURE SOUSCRIPTION AU CAPITAL :

28 SEPTEMBRE 2011



UN INVESTISSEMENT A FORTE VISIBILITÉ AUX CÔTÉS DE PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL EXPÉRIMENTÉS, RESPONSABLES ET ENGAGÉS

BÉNÉFICIER DE LA LOI TEPA SANS SOUCIS DE GESTION

L'objectif des **PME TEPA** mises en œuvre et administrées par **Axone Invest** dans le secteur de l'audiovisuel/cinéma est de permettre aux investisseurs de :

Bénéficier des gains dégagés par les recettes d'exploitation des oeuvres financées à hauteur de 140 % de leur investissement à 5 ans, dividendes inclus et hors avantages fiscaux,

Participer, dans une démarche novatrice, à des réalisations qui feront référence à l'appui de sociétés de production audiovisuelle réputées et impliquées dans la réussite de l'objectif de gestion proposé,

Bénéficier des réductions d'impôt sur le revenu (22 % du montant de la souscription) et/ou de l'impôt sur la fortune (50 % du montant de la souscription) prévues par les articles terdecies 199-O A et 885-O V bis du Code Général des Impôts.

DES AVANTAGES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Le bénéfice d'un objectif de gestion encadré en participant au financement d'œuvres audiovisuelles identifiées : un investissement dans l'économie réelle sans souci de gestion.

L'investisseur bénéficie des avantages fiscaux liés aux opérations souscrites avec un suivi administratif minimum : généralement un rapport de gestion semestriel et une attestation fiscale par an.

Les frais de mise en place et de suivi des investissements sont pris en charge directement par les PME TEPA et ainsi les investisseurs n'ont aucun frais à supporter au titre de leur investissement en comparaison aux offres habituellement proposées sur le marché (Holding ISF, FCPI, FIP, ...).

A PROPOS D'AXONE INVEST

La société **Axone Invest**, Société Anonyme au capital de 1.920.960 euros, est spécialisée depuis 1994 dans la conception et l'administration de sociétés d'investissement dans l'économie réelle, axées sur trois principaux secteurs d'activité porteurs : la production audiovisuelle/cinéma, la production d'énergie renouvelable et le financement de biens d'équipement dans les Dom-Com.

Ces sociétés d'investissement sont réservées à la souscription à des investisseurs privés souhaitant bénéficier de divers dispositifs fiscaux avec un objectif de gestion encadré tels que la loi TEPA en faveur de la souscription au capital des PME.